



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Était absente :

- Mme Anne SAOUTER

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Il est proposé à votre assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint au responsable du service Assainissement suite à la demande de disponibilité pour convenances personnelles de l'agent occupant ce poste.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Programmation et collecte des données / paramètres de fonctionnement
- Assurer le fonctionnement des systèmes de surveillance (autocontrôle)
- Suivi des opérations engagées au niveau des réseaux d'assainissement et des installations de traitement (Plan Pluriannuel d'Investissement),

- Participation à la gestion administrative et budgétaire,
- Transmission des données d'autocontrôle en lien avec l'agent dédié,
- Encadrement des agents,
- Suivi du respect des règles de sécurité,
- Planification, mise en œuvre et suivi des travaux Régie,

La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Adjoint-e au Responsable du service Assainissement	-Technicien principal de 2 ^{ème} classe -Technicien principal de 1 ^{ère} classe -Technicien	B	1	Temps complet	Article L.332-14 du Code général de la fonction publique

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux en application du principe général posé à l'article L.311-1 du code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés soit par des fonctionnaires,
- par dérogation, par le recrutement d'agents contractuels, en application des dispositions de l'article L.332-14 du Code de la fonction publique, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement du fonctionnaire.

Le contrat de travail est alors conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} août 2026**.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création à compter du **1^{er} août 2026** d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint au responsable du service Assainissement, comme énoncé ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 2/06/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

